

# Publications des départements et des offices de la Confédération

---

## Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

---

### Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 07-10215 / 100829  
Industrie de pierres scientifiques Hrand Djevahirdjian SA Monthey,  
1870 Monthey  
fours à calciner  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
12 H  
05.02.2006–04.03.2009 (Modification)

### Dérogation pour le personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (art. 28 LTr)

- 07-10214 / 110982  
SR Technics Switzerland, 1215 Genève  
personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (art. 47, al. 3, OLT 2)  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
80 H  
03.04.2007–02.04.2010 (Nouveau permis)
- 07-10216 / 109077  
Swissport International SA, Succursale de Genève, 1215 Genève-Aéroport  
personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (art. 47, al. 3, OLT 2)  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
200 H  
02.04.2007–01.04.2010 (Renouvellement/modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

### *Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 07-10104 / 101457  
Jean Gallay SA, 1228 Plan-les-Ouates  
centres CNC, électro-érosion (EDM), soudure mécanisée, préparation  
au brassage, plasma, traitement thermique: four à vide, presses (Rx, DEA, FPI)  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
42 H  
21.06.2007–20.06.2010 (Renouvellement/modification)

### Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 07-10108 / 101758  
Omega SA, 2502 Biel/Bienne  
service de piquet des secteurs: services généraux, transports, informatique  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
7 H, 1 F  
01.03.2007–28.02.2010 (Nouveau permis)

### Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 07-9960 / 100035  
Tetra Pak (Suisse) SA, 1680 Romont FR  
Tetra Recart  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
32 H  
01.12.2004–30.11.2007 (Modification)

### Permis de travail en continu atypique (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)

- 07-10112 / 100356  
Metalcolor SA, 1072 Forel (Lavaux)  
ligne de production peinture: laquage et parachèvement (refendage)  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
50 H  
13.06.2007–12.06.2010 (Renouvellement/modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

*Voies de droit*

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

3 juillet 2007

Secrétariat d'Etat à l'économie:  
Direction du travail